

du barreau des fonctions de la conscience, il doit vous parler comme elle avec franchise, et s'il le faut avec sévérité.

Tout a été dit, MM., sur la grandeur de notre profession, sur les vertus qu'elle nourrit, sur son importance dans le monde social et sur la position élevée qu'elle y donne. Si nous voulons rendre profitable cette étude de nous-mêmes faite ainsi chaque année, il faut nous occuper beaucoup de ce qui nous manque, et peu de ce que nous possédons ; plus de ce qu'on doit corriger, que de ce qu'on peut glorifier, plus enfin de ce qui nous reste à faire pour ajouter encore à l'éclat du barreau, que de ce lustre héréditaire, digne fruit des mérites de nos devanciers.

Les imperfections du noble type de l'avocat, les déviations possibles de l'intelligence aux prises avec ce rude ministère, c'est là, MM., ce que je me propose d'examiner : étude d'autant plus difficile, que les exemples offerts à mes yeux tous les jours sont plus propres à me montrer le côté brillant de notre profession ; et que je m'en retrace les misères dans le sentiment personnel de ma faiblesse, plutôt que d'après l'observation des réalités.

Dans cette exploration des écueils de notre carrière, je ne rechercherai pas quels dangers proviennent du milieu social dont nous recevons l'influence et qui reçoit la nôtre ; l'action salutaire ou nuisible de l'avocat sur la justice, sur les mœurs et sur l'opinion publique, a été suffisamment étudiée ; assez souvent on a examiné ce qu'il devait d'indépendance et de dignité aux différentes formes politiques, et ce qu'il apportait aux gouvernements d'appui intelligent ou de formidable opposition. On pourrait étudier encore comment l'avocat de nos jours peut s'associer aux réformes que notre siècle accomplira ; quel rôle il doit prendre, quelle place